

Conseil communal Aigle



Aigle, le 23 octobre 2017

Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la commission chargée de l'étude du :
Préavis Municipal N° 2017-02
du lundi 10 avril 2017

relatif à

**Un crédit complémentaire au préavis 2015-12 :
Construction d'un pavillon scolaire pour l'enseignement primaire &
Location de modules provisoires durant les travaux de rénovation du collège des
Dents du Midi.**

**Rapport complémentaire en vue du deuxième débat du conseil communal du 26
octobre 2017, en tenant compte de l'addenda de la municipalité du 25 septembre
2017.**

Commission composée de :

			Séances
Madame :	Dominique	Chessex	(1)
Messieurs :	François	Deladoey	(3)
	Marc-Olivier	Drapel	(2)
	Claudio	Mariano	(3)
	Philippe	Bellwald	(3)
	Pierre	Schumacher	(3)
	Yvan	Vouillamoz (1 ^{er} membre)	(3)

Délégué de la Municipalité :

Mme Isabelle Rime Municipale	(1)
M. Frédéric Borloz Syndic	(1)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Commission s'est réunie à trois reprises, la première fois le 28 août 2017, pour préparer la séance avec la municipalité de manière à se remettre en mémoire le dossier et les préavis, une deuxième fois le 30 août 2017 en présence de Mme Rime et de M. Borloz pour la présentation du projet d'aménagement sportif et routier, et une troisième fois en date du 17 octobre 2017, suite à la réception de l'addenda de la Municipalité au préavis 2017-02. Nous remercions les représentants de la Municipalité pour les renseignements et leurs disponibilités.

Le projet de construction du bâtiment KIWI n'a pas été modifié et correspond en tout point au préavis 2017-02. L'emplacement de la construction est confirmé dans l'alignement direct du bâtiment des Petits Pois, sur le terrain de sport actuel. Cet emplacement répond à 100% aux attentes de la direction des écoles, ce qui nous a été confirmé par courrier par le directeur M. Hermann, lettre complétée par une argumentation convainquante. La séparation des préaux de récréations, primaire, secondaire, et l'installation de terrains de sports sur une parcelle voisine des classes de cours améliorent sensiblement la situation actuelle, autant pour la pratique du sport ainsi que pour la sécurité des élèves.

La construction ossature bois permet de maintenir des délais de réalisation, les plus courts possibles en comparaison d'une réalisation en dur. La Municipalité nous confirme que l'extension possible de ce bâtiment est de six classes, deux par niveaux, tout cela en répondant aux dispositions légales, sur les bâtiments et préaux scolaires.

La commission se rallie aux arguments avancés par la Municipalité et la direction des écoles pour l'implémentation du bâtiment KIWI, surtout avec l'optique du remplacement des terrains de sports.

La commission a pris connaissance du plan d'implantation futur des terrains de sports sur la parcelle 1013, et des aménagements routiers pour le chemin de la Rapille et le chemin de la Planchette, visant à sécuriser la zone scolaire et créer une zone de rencontre. Cette vision pour les futures constructions et réalisations correspondent aux attentes de la commission et apporterons des plus values pour le quartier et ses usagers.

La commission s'attendait à être sollicitée plus tôt. Le temps écoulé depuis le dernier conseil et la présentation du plan des installations futures, et ensuite les délais avancés par la Municipalité pour la sortie des préavis, laissent la commission perplexe. En effet au vu du temps écoulé la commission s'attendait à recevoir un préavis pour la construction des terrains de sports.

Les conclusions amendées de la Municipalité prévoient des délais passablement pessimistes, et l'engagement de celle-ci d'aller de l'avant ne paraît pas contraignant et les deux préavis ne sont pas clairement énoncés.

La commission propose d'amender le point 4 des conclusions de la Municipalité, en adoptant un engagement ferme et de bien spécifier les deux préavis attendus par le conseil.

Conclusion

En conclusion, la Commission, à la majorité, à l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions amendées suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2017-02 du lundi 10 avril 2017
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'adopter le préavis 2017-02 relatif à la demande de crédit complémentaire au préavis n° 2015-12.
2. de voter le crédit d'ouvrage nécessaire de CHF 6'900'000.- TTC pour la construction d'un pavillon scolaire en éléments modulaires préfabriqués et la location de modules provisoires nécessaires durant les travaux de réhabilitation du Collège des Dents du Midi.
3. d'approuver le financement tel que proposé, à savoir :
Le montant de CHF 6'900'000.- TTC sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou emprunté aux meilleures conditions le moment venu et amorti sur une durée de 30 ans maximum.
4. De prendre acte de l'engagement formel de la Municipalité de déposer deux préavis comme suit :
 - Un premier préavis ; relatif à la création de toutes les installations sportives extérieures sur la parcelle 1013, dépôt prévu pour le premier semestre 2018 au plus tard, avec un délai de réalisation suivant la construction du bâtiment KIWI, pour limiter au maximum l'absence de terrains de sports.
 - Un second préavis ; relatif à l'aménagement routier et d'une zone de rencontre sur le chemin de la Planchette et la route de la Rapille, y compris sur la parcelle 1013. Dépôt prévu pour 2021, après la réalisation des travaux de construction du KIWI, de la réhabilitation du Collège des Dents-du-Midi et de la rénovation de la salle de gymnastique de la Planchette.

Pour la Commission,

Le rapporteur :

Yvan Vouillamoz

